



Le Formulaire de demande de brevet d'enseignement peut être rempli en ligne, mais doit être imprimé et remis avec les documents exigés pour être traité.

Si vous êtes un enseignant formé à l'étranger, avant de faire une demande, nous recommandons que vous remplissiez <u>le Formulaire d'auto-évaluation</u> pour déterminer si vous répondez aux exigences pour l'obtention d'un brevet d'enseignement au Manitoba.

Veuillez joindre les documents exigés suivants :

Remarque: Veuillez conserver une copie de tout document original avant de soumettre l'original, car tous les documents exigés font partie de la demande et seront conservés dans les dossiers de la Section des brevets. Ils ne seront pas renvoyés au demandeur ni transmis aux employeurs.

Formulaire de demande dûment rempli et signé

Frais de traitement de la demande payables en monnaie canadienne (\$ CA).

- 100 \$ CA pour un diplômé d'un programme de baccalauréat en éducation du Manitoba
- 100 \$ CA pour les diplômés d'un programme d'enseignement professionnel technique au Manitoba (*)
- 150 \$ CA pour les enseignants titulaires d'un brevet d'une autre province du Canada

(*) Si vous êtes titulaire d'un brevet d'enseignement professionnel technique à l'extérieur du Manitoba, veuillez communiquer avec la <u>Section des brevets</u> pour obtenir des renseignements sur la procédure de demande de brevet.

Une vérification originale et actuelle des antécédents qui comprend :

- a. une vérification du casier judiciaire avec une vérification pour les personnes appelées à travailler auprès de personnes vulnérables
 - i. Les vérifications peuvent être faites à l'organisme d'application de la loi de votre localité au Canada.
 - ii. Les résultats des vérifications des antécédents délivrés en format électronique (tels que les résultats provenant du Service de police de Winnipeg) doivent être transférés à MBProfCert@gov.mb.ca avec le courriel original contenant les résultats ainsi que TOUS les renseignements de sécurité requis pour que la Section des brevets puisse y accéder.
- b. une vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants du Manitoba
 - i. Les renseignements et formulaires de demande se trouvent en ligne.

Ils doivent dater de moins de six mois à la date où votre demande de brevet d'enseignant est reçue. Ils doivent inclure tous les noms légaux actuels et passés qui correspondent à ceux indiqués sur votre certificat de naissance, de mariage ou de divorce ou votre document officiel de changement de nom (s'il y a lieu). Ces documents font partie de la demande et ne seront pas retournés au demandeur.

Photocopie du certificat de naissance.

Photocopie d'une preuve de citoyenneté canadienne, du statut d'immigrant admis ou d'un permis de travail valide. Si vous êtes né au Canada, votre certificat de naissance constitue votre preuve de citoyenneté.

Photocopie d'un certificat de mariage ou de divorce ou d'un document officiel de changement de nom (seulement si vous avez changé votre nom).

Photocopie de chaque **brevet d'enseignement** ou titre de compétences en enseignement de chaque province, territoire ou pays où vous l'avez reçu (s'il y a lieu).

Pour les enseignants professionnels techniques seulement, inclure une photocopie du **diplôme ou du certificat de compagnon**.

Photocopie du certificat d'achèvement d'un des programmes de formation approuvée sur la prévention des abus pédosexuels :

- Respect à l'école Respect à l'école Pour débuter (respectgroupinc.com);
- Priorité Jeunesse Priorité Jeunesse.

RELEVÉS DE NOTES

Études postsecondaires suivies au Canada ou aux États-Unis

Les relevés de notes OFFICIELS de toutes les universités où vous avez obtenu un diplôme ou suivi des cours, y compris tous les crédits transférés, doivent être envoyés par la poste **DIRECTEMENT** par l'université à la Section des brevets.

Demandeurs du Québec :

- un relevé de notes OFFICIEL du Diplôme d'études collégiales (DEC) du CEGEP doit être envoyé par la poste DIRECTEMENT par le CEGEP à la Section des brevets;
- une photocopie du Diplôme d'études collégiales (DEC);
- le cas échéant, un relevé de notes OFFICIEL du Diplôme d'études professionnelles (DEP) doit être envoyé par la poste DIRECTEMENT par le ministère de l'Éducation à la Section des brevets;
- une photocopie du Diplôme d'études professionnelles (DEP);

J'ai demandé que les relevés de notes de mes études postsecondaires suivies au Canada ou aux États-Unis soient envoyés par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets.

Pour les **enseignants formés au Manitoba** : je vais faire la demande à l'université pour que mon relevé de notes officiel soit envoyé **directement** à la section des brevets à la suite de la collation des grades.

Études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis

Il faut obtenir une évaluation **ICAP cours par cours** de vos études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis par World Education Services (WES). Cette évaluation doit être envoyée par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets par WES. Des frais seront payables à WES pour ce service.

J'ai fait la demande pour une évaluation **ICAP cours par cours** de mes études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis par World Education Services.

ATTESTATION OFFICIELLE DU STATUT PROFESSIONNEL (dans une province, un territoire ou un pays)

Cette exigence ne s'applique pas aux diplômés d'un programme de baccalauréat en éducation du Manitoba et aux enseignants professionnels techniques ayant obtenu leur diplôme au Manitoba.

J'ai **demandé** à chaque organisme de délivrance des brevets d'enseignement ou ministère de l'Éducation d'envoyer par la poste directement les attestations officielles du statut professionnel à la Section des brevets.

EXPÉRIENCE EN ENSEIGNEMENT (s'il y a lieu)

Cette exigence ne s'applique pas aux diplômés d'un programme de baccalauréat en éducation du Manitoba et aux enseignants professionnels techniques ayant obtenu leur diplôme au Manitoba.

J'ai demandé à mes anciens employeurs de remplir le formulaire <u>Attestation par l'employeur de l'expérience en enseignement</u> et de l'envoyer par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets.

TRADUCTION DES DOCUMENTS (veuillez cocher la case appropriée)

Si vos documents ne sont pas en anglais ou en français, ils doivent être traduits.

Mes documents sont en anglais ou en français, par conséquent, la traduction des documents n'est pas requise.

J'ai inclus une traduction originale notariée de mes documents en anglais ou en français avec une copie de mes documents en langue étrangère.

La Section des brevets se réserve le droit d'exiger d'autres documents pour aider à l'évaluation de vos titres de compétences.

Les exigences en matière de brevet d'enseignement au Manitoba sont énoncées dans le Règlement sur les brevets d'enseignement 115/2015 de la Loi sur l'administration scolaire.

Noms officiels :		
Nom de famille	Prénom	Second prénom
Commentaires :		

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Réservé à l'administration :	•
N° de PSP :	

Je suis:

un diplômé d'un programme de baccalauréat en éducation du Manitoba. Mon diplôme de baccalauréat en éducation sera décerné en par

un diplômé d'un programme d'enseignement professionnel technique au Manitoba (*)

(*) Si vous êtes titulaire d'un brevet d'enseignement professionnel technique à l'extérieur du Manitoba, veuillez communiquer avec la <u>Section des brevets</u> pour obtenir des renseignements sur la procédure de demande de brevet.

un enseignant titulaire d'un brevet d'une autre province du Canada

un enseignant formé à l'étranger

A. Renseignements personnels

Noms officiels au complet

Nom de famille	Prénom	Second prénom
Ancien(s) nom(s)		Citoyenneté/Statut d'immigrant
Date de naissance (jour/mois/année)		Autre statut de citoyenneté
Pays de naissance		
Adresse postale		
Adresse municipale ou nº de case posta	ale	Code postal/code Zip ou code du pays
Ville ou village		Numéro de téléphone
Province ou État		Autre numéro de téléphone
Pays		Courriel

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

B. Profil linguistique du demandeur

Je préfère recevoir ma correspondance en : Français Anglais

Je préfère recevoir mes documents délivrés par la Section des brevets en : Français Anglais

(c.-à-d. brevet de spécialiste scolaire, attestation de compétences, etc.)

C. Déclaration d'identité autochtone

(La communication de ces renseignements est volontaire et facultative.)

Pour plus de renseignements sur la déclaration d'identité autochtone, veuillez communiquer avec la : Division de l'excellence Autochtone

Murdo Scribe Centre

1577, avenue Dublin

Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5

Tél.: 204 945-7886 (sans frais: 1 800 282-8069, poste 7886) Téléc.: 204 948-2010

Ou consultez le site Web à : www.edu.gov.mb.ca/dga/cia.html

Étes-vous Autochtone, c'est-à-dire membre des Premières Nations, Métis(se) ou Inuk (Inuit(e))? Oui Non

Remarque : L'expression Premières Nations désigne à la fois les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits. Si oui, cochez la case ou les cases qui vous décrivent le mieux actuellement :

Oui, je suis membre des Premières Nations

Oui, je suis Métis(se)

Oui, je suis Inuit(e)

Laquelle des options suivantes décrit le mieux votre identité culturelle et linguistique autochtone? Vous pouvez en choisir deux au maximum :

Anichinabé (Ojibwé ou Saulteaux) Dakota Anishininew

Déné (Sayisi)

Ininiw

Autres (veuillez préciser):

Inuk (Inuit(e)) Michif

D. Études postsecondaires

Programme de diplôme

Diplôme obtenu Oui Non Date d'obtention du diplôme

Établissement postsecondaire

Pays Langue d'enseignement

Formulaire de demande de brevet d'enseignement VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES							
D. Études postsecondaires (suite) Programme de diplôme							
Diplôme obtenu Oui Établissement postsecondaire	Non	Date d'obtention du diplôme					
Pays		Langue d'enseignement					
Programme de diplôme							
Diplôme obtenu Oui	Non	Date d'obtention du diplôme					
Établissement postsecondaire							
Pays		Langue d'enseignement					
Programme de diplôme							
Diplôme obtenu Oui Établissement postsecondaire	Non	Date d'obtention du diplôme					
Pays		Langue d'enseignement					

E. Brevet(s) d'enseignement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom de la province, du territoire ou du pays qui vous a déjà accordé un brevet d'enseignement ou une autorisation d'enseigner.

Voir la liste des documents exigés ci-dessus pour connaître les exigences relatives à la copie du brevet d'enseignement ou de l'autorisation d'enseigner et à l'attestation officielle du statut professionnel.

Province, territoire ou pays	Attestation officielle du statut professionnel demandée

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

F. Liste de vérification de l'expérience en enseignement, s'il y a lieu

Il n'est pas nécessaire d'obtenir une attestation d'expérience en enseignement pour que la Section des brevets procède à l'évaluation de vos titres de compétences.

Cette exigence ne s'applique pas aux diplômés d'un programme de baccalauréat en éducation du Manitoba et aux enseignants professionnels techniques ayant obtenu leur diplôme au Manitoba.

Pour que votre expérience d'enseignement soit évaluée en vue de sa reconnaissance au Manitoba, vos employeurs actuels ou passés **doivent** remplir le formulaire <u>Attestation par l'employeur de l'expérience en enseignement</u> et l'envoyer par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets. La Section des brevets peut effectuer l'évaluation de vos attestations d'études sans votre expérience en enseignement.

L'évaluation de l'expérience d'enseignement acquise hors du Manitoba exige une copie du brevet d'enseignement valide de l'autorité compétente où l'expérience a été acquise. La Section des brevets pourrait demander une attestation officielle du statut professionnel ou d'autres documents selon qu'elle est en mesure ou non de déterminer les dates d'obtention de brevet.

Une expérience d'enseignement antérieure ne peut pas être utilisée pour remplacer les exigences scolaires. La Section des brevets recueille des données sur l'expérience afin que les employeurs du Manitoba puissent utiliser les années d'expérience en enseignement approuvées à des fins salariales.

Veuillez indiquer ci-dessous votre expérience en enseignement en commençant par le premier emploi occupé (ne pas inclure le stage pédagogique).

Employeur	Adresse	de (mois/année)	à (mois/année)	Total (mois/année)

G. Déclaration

Vous devez répondre à **TOUTES** les questions de déclaration par « Oui » ou par « Non ». Chaque fois que vous répondez par « Oui », veuillez fournir une explication détaillée avec les coordonnées de l'organisme d'enregistrement ou de délivrance du brevet en enseignement concerné. Ces renseignements doivent figurer sur une ou des pages séparées.

1.	Avez-vous déjà présenté une demande d'autorisation d'enseigner ou de brevet d'enseignement qui a été rejetée?	Oui	Non
2.	Votre autorisation d'enseigner ou votre brevet d'enseignement a-t-il déjà été suspendus ou annulés dans une autre province, un territoire ou un autre pays?	Oui	Non
3.	Avez-vous déjà, pour une raison autre que celle d'éviter de payer les droits de renouvellement, renoncé volontairement à votre autorisation d'enseigner ou à votre brevet d'enseignement?	Oui	Non
4.	Avez-vous déjà restreint votre pratique de l'enseignement, volontairement ou involontairement, avant la tenue d'une enquête ou l'adoption de mesures disciplinaires?	Oui	Non
5.	Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'inconduite professionnelle ou considéré(e) comme étant incompétent(e) ou incapable d'exercer la profession d'enseignant?	Oui	Non
6.	Avez-vous déjà fait ou faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'un recours sur votre conduite, compétence ou capacité professionnelle ayant un lien avec la profession d'enseignant, y compris pendant votre formation d'enseignant?	Oui	Non
7.	Votre autorisation d'enseigner ou votre brevet d'enseignement a-t-il déjà fait l'objet de limites, de conditions ou de restrictions dans une autre province, un territoire ou un autre pays?	Oui	Non
8.	Un responsable de programme de formation des enseignants vous a-t-il déjà demandé de quitter le programme?	Oui	Non
9.	Vous a-t-on déjà personnellement empêché(e) d'exercer votre profession d'enseignement dans une province, un territoire ou un pays en raison d'un recours criminel ou civil ou de mesures disciplinaires?	Oui	Non
10.	Avez-vous déjà accepté une entente à l'amiable ou une démission pour éviter tout recours ou toute mesure disciplinaire relativement à votre conduite, compétence ou capacité professionnelle ayant un lien avec la profession d'enseignant ou votre brevet d'enseignement?	Oui	Non
11.	Un district ou une division scolaire, une autorité scolaire ou tout autre organisme vous a-t-il déjà congédié(e) ou a-t-il déjà restreint votre pratique de la profession d'enseignement pour une raison liée à votre conduite, compétence ou capacité professionnelle?	Oui	Non
12.	Avez-vous déjà fait l'objet d'une enquête ou d'un recours relativement à votre travail auprès d'enfants ou d'élèves dans l'exercice de fonctions autres que celles liées à l'enseignement?	Oui	Non
13.	Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'inconduite professionnelle ou considéré(e) comme étant incompétent(e) ou incapable d'exercer une autre profession?	Oui	Non
14.	Avez-vous déjà fait ou faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'un recours sur votre conduite, compétence ou capacité professionnelle ayant un lien avec une autre profession?	Oui	Non

Initiales du demandeur _____

Déclaration relative au casier judiciaire

Veuillez répondre par « Oui » ou par « Non ». Chaque fois que vous répondez par « Oui », veuillez fournir une explication détaillée de l'infraction, avec les coordonnées de l'autorité policière ou judiciaire concernée. Ces renseignements doivent figurer sur une ou des pages séparées.

Le fait d'avoir un dossier d'accusations ou un dossier de condamnations ne vous empêche pas nécessairement d'obtenir un brevet d'enseignement. Chaque dossier sera examiné au cas par cas pour déterminer sa pertinence relativement aux exigences liées à la profession d'enseignant.

1.	Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'une infraction criminelle?	Oui	Non
2.	Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'une infraction qui remet en cause votre capacité à pratiquer la profession?	Oui	Non
3.	Existe-t-il des accusations criminelles en instance contre vous?	Oui	Non
4.	Votre nom a-t-il déjà figuré sur un registre concernant les mauvais traitements des enfants (ou autre) dans une autre province, territoire ou pays?	Oui	Non

Toute déclaration fausse ou incomplète pourrait constituer une inconduite professionnelle susceptible d'entraîner le rejet de votre demande.

Initiales du demandeur _	
minuaico da acimanacai 🗕	

Déclaration finale

Date

Je déclare que tous les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je comprends qu'aucune vérification de mes compétences ne sera effectuée tant que le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba n'aura pas reçu tous les documents requis et qu'il se pourrait également que des renseignements additionnels soient requis.

J'autorise le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba à communiquer avec les établissements que j'ai fréquentés et à recueillir tous les renseignements requis auprès de ces établissements, des organismes d'enregistrement et de délivrance des brevets d'enseignement et des services policiers relativement à ma demande d'obtention d'un brevet d'enseignement au Manitoba. Je reconnais que le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba peut utiliser ces renseignements pour déterminer mon admissibilité au brevet d'enseignement.

Je consens à ce que le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba demande et communique des renseignements à toute autre province ou tout autre territoire, pays ou organisme de délivrance des brevets d'enseignement.

Je consens à aviser immédiatement le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans la présente demande entre le moment où je l'ai remplie et celui de l'obtention de mon brevet, et à fournir les nouveaux renseignements.

J'autorise la communication de renseignements concernant ma classification salariale, mon expérience en enseignement et mes compétences aux commissions scolaires, aux écoles privées ou aux autorités du gouvernement provincial ou fédéral à des fins d'embauche.

Je déclare que tous les documents que j'ai fournis à l'appui de ma demande n'ont subi aucune modification.

Je conviens que la Section des brevets se réserve le droit d'exiger d'autres documents au besoin et pourrait demander des documents originaux si les photocopies envoyées ne sont pas acceptables.

Signature _	
3	(Signature originale à l'encre requise)
	(Oignature originale a remore requise)

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 115/2015, en application de la Loi sur l'administration scolaire, et seront utilisés à des fins de vérification continue des brevets, des notifications et d'analyse des données. Ces renseignements sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Pour toute question concernant la collecte des renseignements, communiquez avec la Section des brevets, C. P. 700, Russell (Manitoba) ROJ 1W0. Tél. : 1 800 667-2378 ou 1 204 773-2998.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Réservé à l'administration :
Nº de PSP :
Nº de reçu :

H. Frais de traitement de la demande

Veuillez sélectionner les frais de traitement de la demande non remboursables applicables qui doivent être payés en monnaie canadienne (\$ CA) :

100 \$ CA pour un diplômé d'un programme de baccalauréat en éducation du Manitoba

100 \$ CA pour les diplômés d'un programme d'enseignement professionnel technique au Manitoba (*)

150 \$ CA pour les enseignants titulaires d'un brevet d'une autre province du Canada

(*) Si vous êtes titulaire d'un brevet d'enseignement professionnel technique à l'extérieur du Manitoba, veuillez communiquer avec la <u>Section des brevets</u> pour obtenir des renseignements sur la procédure de demande de brevet

Mode de paiement

- Chèque* (libellé à l'ordre du ministre des Finances)
- Mandat (libellé à l'ordre du ministre des Finances)
- Visa ou MasterCard (remplir la section I. Demande de paiement par Visa ou MasterCard)

I. Demande de paiement par Visa ou MasterCard

REMARQUE : Les renseignements relatifs à la carte de crédit Visa ou MasterCard envoyés par courriel ne peuvent pas être acceptés pour des raisons de sécurité. Si les renseignements relatifs à la carte de crédit ont été transmis par téléphone, la signature du titulaire de la carte DOIT être incluse ci-dessous.

Mode de paiement

Visa (Le	Visa	débit	n'est	pas	acce	pté)

MasterCard

Numéro de carte

Date d'expiration

Nom du titulaire de la carte (tel qu'il apparaît sur la carte) – Veuillez écrire en lettres moulées.

S	lianatı	ire di	ı titulaire	de la c	carte	
_	9	a. O G C	a cicaiani o	40 14 0		

J. Envoi

Veuillez envoyer le Formulaire de demande de brevet d'enseignement dûment rempli et signé avec tous les documents exigés et le paiement des frais de traitement de la demande par la poste à l'adresse suivante :

Section des brevets C. P. 700 402, rue Main Nord Russell (Manitoba) R0J 1W0 Canada

^{*} Des frais de service de 20 \$ CA seront facturés si un chèque s'avère sans provision.